



SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Dossier du colloque du Mercredi 22 février 2022

# Améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap : partageons des actions concrètes !



## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
Sophie Cluzel .....	5
Docteur Philippe Denormandie et Marianne Cornu-Pauchet .....	7
<b>Le programme du colloque .....</b>	<b>10</b>
9h – Début du colloque.....	10
1 - Faciliter l'accès à la santé : Aller vers les personnes en situation de handicap .....	10
2 - Favoriser l'accès à la prévention .....	11
Innover pour offrir des soins adaptés.....	11
3 - Accompagner les soignants et adapter leurs compétences .....	12
4 - Favoriser l'expression et la participation des usagers à leur santé .....	12
5 - Mieux valoriser les spécificités de la prise en charge : faire évoluer les financements .....	13
6 - Initiatives de terrain : comment susciter l'intérêt des médias....	13
Fin du colloque .....	13
<b>Bilan Handifaction 2021.....</b>	<b>14</b>
Accès aux soins.....	15
Fréquentation des lieux de soins .....	15
Refus de soins .....	15
Abandon de soins .....	16
Déroulement du soin.....	16
Rôle essentiel du médecin traitant .....	16
Notre objectif.....	17

**Fiches expériences ..... 18**

Fiche 1 - Handigynéco : intervention de sage-femmes auprès des femmes en situation de handicap accueillies en établissements médico-sociaux d'Ile-de-France ..... 18

Fiche 2 – Aller-vers les enfants en Institut médicoéducatif (IME) dans le Vaucluse : l'exemple d'un parcours attentionné en matière de soins buccodentaires ..... 26

Fiche 3 - Un programme d'éducation des aidants pour faciliter le retour à domicile ..... 32

Fiche 4 - Programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) APF France handicap : « évoluer en confiance avec handicap moteur et troubles associés » ..... 38

Fiche 5 – Boîte à outils pour agir contre les cancers ..... 44

Fiche 6 - Dispositif « bus buccodentaire » Ildys ..... 49

Fiche 7 - « Handicap et Cancer : coopérons-nous ! » ..... 54

Fiche 8 - Unité de consultations dédiées aux personnes en situation de handicap en échec de soins courants en milieu ordinaire ..... 58

Fiche 9 – HandiSanté – Centre hospitalier de Niort ..... 62

Fiche 10 - L'électroencéphalogramme : un kit d'habituation au soin pour les enfants à partir des images SantéBD ..... 68

Fiche 11 - Stage en ESMS ..... 72

de « Sensibilisation au handicap » des étudiants en deuxième année de médecine (DFGSM2) ..... 72

de l'UFR de médecine de Reims : la première marche du parcours de formation des étudiants à la prise en charge des personnes en situation de handicap ..... 72

Fiche 12 - Annoncer le handicap et accompagner. Quelle annonce du handicap ? Programme de formation des professionnels par la simulation en santé.....	75
Fiche 13 - Handifaction, le baromètre des soins du handicap et de la Charte Romain Jacob.....	80
Fiche 14 - Projet santé pair-aidance Association Trisomie 21.....	85
Fiche 15 - Proposer des outils d'évaluation de la douleur .....	90
Fiche 16 - Ne pas avoir à choisir entre être accompagné ou soigné : expérimentation « Facilisoins » pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes accueillies en établissement médico-social .....	94
<b>Contact sur le colloque .....</b>	<b>99</b>

## Introduction

Un colloque c'est une réunion avec des discussions entre plusieurs personnes.

Ce dossier présente le colloque du 16 février 2022 qui s'appelle :

Améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap : partageons des actions concrètes !



### Sophie Cluzel

Sophie Cluzel est secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées.

Sophie Cluzel dit que l'accès à la santé est un droit pour tout le monde.

**Mais l'accès aux soins est plus difficile pour les personnes en situation de handicap.**

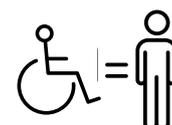
Par exemple pour prendre des rendez-vous, pour être bien accueilli.

L'étude « Handifaction » montre que plus d'1 personne sur 10 a encore des difficultés pour accéder aux soignants.

Une bonne santé est indispensable pour avoir un travail ou un logement par exemple.



Nous voulons que les personnes en situation de handicap aient **les mêmes droits que les autres.**



Par exemple rendre l'information en santé plus accessible, sensibiliser les professionnels de santé au handicap.

L'assurance maladie a avancé sur ce sujet.

Par exemple pour avoir une meilleure prise en charge à l'hôpital selon les besoins du patient et sa situation de handicap.

En avril 2021, nous avons fait **une loi pour améliorer et simplifier le système de santé.**

Par exemple avec

- **un référent handicap** dans tous les établissements de santé
- **des consultations spéciales**  
avec un environnement médical adapté  
et des professionnels formés  
Cette action est financée tous les ans  
avec 13,7 millions d'euros.
- l'expérience de nouveaux modèles d'organisation  
dans les établissements médico-sociaux
- **le financement du parcours de santé**  
des personnes en situation de handicap

Beaucoup de projets nouveaux sont proposés par les professionnels qui travaillent chaque jour auprès des personnes en situation de handicap.

Les actions présentées proposent d'améliorer l'accès à la santé. Ce sont des expériences pour tester de nouvelles organisations ou de nouveaux outils pour aller vers les personnes.

Ces actions peuvent être reproduites dans d'autres départements ou région de France



Ce colloque veut **aller plus loin et partager**  
à tous les participants ces actions concrètes et nouvelles.

## **Docteur Philippe Denormandie et Marianne Cornu-Pauchet**

Le docteur Philippe Denormandie  
et Marianne Cornu-Pauchet expliquent leur travail  
sur ce sujet :

Il y a 3 ans nous avons présenté un **rapport  
sur l'accès au droit et aux soins**

**des personnes en situation de handicap**

et des personnes en situation précaire.

Les personnes précaires sont des personnes  
avec de faibles revenus.

Dans ce rapport nous rappelons l'importance d'avoir  
une bonne santé pour être inclus dans la société.

Pour que les personnes en situation de handicap  
aient les mêmes droits que les autres,

**Il est important de :**

- **s'intéresser d'abord** aux personnes en situation de handicap
- aller vers les personnes en situation de handicap,
- repenser le rôle des professionnels
- **trouver des solutions**  
pour appliquer le droit d'accès aux soins



## Les actions peuvent faire évoluer

**notre système de santé** pour les personnes en situation de handicap **mais aussi pour tous les Français.**

La crise du Covid a montré les difficultés d'accès à la santé pour les personnes en situation de handicap.

Mais la crise du Covid a aussi permis aux professionnels de créer de nouvelles choses.

Nous proposons d'accompagner les professionnels pour mettre en place de nouvelles actions vers les personnes en situation de handicap :

- avec plus de financement
- et la participation des personnes

Ce colloque présente plusieurs projets testés pour aider les professionnels de santé et du médico-social.

L'objectif est de pratiquer ces actions dans toute la France par la suite.



## Les projets proposés sont présentés sous forme de **fiches** :

- **quelle action** est proposée ?
- pour aller vers qui ?
- pour faire quoi ?
- **pourquoi** cette action ?
- Quels sont les moyens utilisés ?
- comment l'action est-elle évaluée ?
- **comment mettre en place** cette action ailleurs ?
- **plus d'informations** sur les organismes et les professionnels qui travaillent sur ces expériences

Ce colloque est important pour :

- mieux connaître les expériences de chacun
- échanger et peut-être travailler ensemble
- **communiquer** sur les actions.



Partageons les actions concrètes pour améliorer  
l'accès à la santé des personnes en situation de handicap !

Voici le site internet pour partager  
les actions présentées réalisées :

<https://coactis-sante.fr/banque-experience/>

## Le programme du colloque

### 9h – Début du colloque

Le colloque commence par un discours de Sophie Cluzel.

Puis des professionnels présentent leurs sujets.

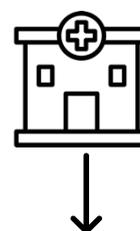
Ces sujets sont développés dans les fiches appelées « fiches expérience » de ce document.

Il y a 6 grandes parties avec plusieurs personnes qui interviennent sur les sujets.

#### 1 - Faciliter l'accès à la santé :

##### Aller vers les personnes en situation de handicap

- 1. Aller vers les femmes en établissement pour leur permettre d'accéder à des soins gynécologiques grâce à Handigyneco.**  
Avec [Docteur Catherine Rey-Quinio](#),  
direction de l'Autonomie de l'Agence régionale de Santé (ARS) de l'Île-de-France  
et [Sabrina Hedhili](#), sage-femme et chef de projet Handigynéco
- 2. Aller vers les enfants en institut médico-éducatif (IME) pour leur donner accès aux soins bucco-dentaires**  
Avec Sophie de Nicolai, directrice générale de la CPAM du Vaucluse
- 3. Aller vers les personnes et les aidants pour accompagner le retour au domicile**  
Avec Fabienne Ernst Kuteifan, directrice des soins du centre de réadaptation de Mulhouse



## 2 - Favoriser l'accès à la prévention



- 1. Donner envie de s'intéresser à sa santé par l'éducation thérapeutique avec des pairs**  
Avec Michelle Denis-Gay, directrice APF France handicap Nouvelle-Aquitaine
- 2. Prévenir et agir contre les cancers grâce à l'utilisation d'une boîte à outils numérique**  
Avec Camille Lavigne Delville, chargée de mission, Udapei 74
- 3. La prévention buccodentaire au plus près des personnes**  
Avec Michel Mogan, directeur général délégué en charge des parcours de vie et de santé – fondation ILDYS

## 4. Innover pour offrir des soins adaptés



- 1. Offrir aux personnes atteintes d'un cancer un parcours de soins coordonnés**  
Avec Olivia Levrier, directrice générale déléguée ASEI et Guilaine Redon, directrice des soins IUCT-Oncopole
- 2. Donner aux personnes en situation de handicap en échec de soins courants en milieu ordinaire la possibilité de se soigner**  
Avec Gael Brux, directeur général, union mutualiste Propara
- 3. Rendre accessibles les soins somatiques aux personnes présentant un trouble du neurodéveloppement**  
Avec Docteur Dominique Fiard, responsable institut du handicap psychique – Centre hospitalier de Niort

### **3 - Accompagner les soignants et adapter leurs compétences**



#### **1. Permettre à tous d'utiliser des outils de communication accessibles sur la santé**

Avec Amélie Picard, infirmière coordinatrice du réseau Handisanté 49 – Centre hospitalier universitaire d'Angers

#### **2. Sensibiliser au plus tôt les professionnels de santé au handicap**

Avec Roselyne Garnotel, maître de conférences-praticien hospitalier en biochimie-biologie moléculaire, UFR de médecine et CHU de Reims

#### **3. Former les professionnels à l'annonce du handicap et l'accompagnement des personnes**

Avec Docteur Mickael Dinomais, PU-PH, chef de service - Médecine physique et rééducation fonctionnelle, CHU d'Angers

### **4 - Favoriser l'expression et la participation des usagers à leur santé**



#### **1. Recueillir l'expression des personnes : le baromètre Handifaction**

Avec Pascal Jacob, président de l'association Handidactique

#### **2. Grâce à la pair-aidance pour donner les moyens aux personnes d'être actrices de leur santé**

Avec France Vincent Cuel, auto-représentant Nathanaël Raballand, président de Trisomie 21-France

Marie-Laure Dupin, formatrice au sein  
de Trisomie-21 France

### **3. Exprimer sa douleur : des outils pour tous !**

Avec Professeur Gisèle Pickering, praticien hospitalier,  
médecin coordonnateur du centre d'investigation clinique  
Inserm CIC-1405 – chef de service de la plateforme  
d'investigation clinique - CHU Clermont-Ferrand

## **5 - Mieux valoriser les spécificités de la prise en charge : faire évoluer les financements**



### **1. Ne pas avoir à choisir entre être soigné ou accompagné lorsqu'on est en établissement**

Avec le docteur Franck Sapaly, coordonnateur médical  
de la fondation Marie-Louise

### **2. Reconnaître la spécificité des soins : valoriser la prise en charge en ville**

Avec Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée  
à la gestion et à l'organisation des soins,  
Caisse nationale d'assurance maladie.

## **6 - Initiatives de terrain : comment susciter l'intérêt des médias**



Avec Agathe Moret, journaliste à Hospimedia

## **Fin du colloque**

Avec Benoit Frasin, président de la Mutuelle Nationale des  
Hospitaliers (MNH), soutien de la banque d'expériences

## Bilan Handifaction 2021

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

il y a eu une étude avec la Caisse nationale d'assurance maladie pour savoir si les personnes avec un handicap ont bien été soignées en 2021.

Cela s'appelle le baromètre de l'accès aux soins handifaction.

Les personnes reçoivent un questionnaire par mail mais les personnes peuvent aussi répondre quand elles veulent, directement sur le site internet Handifaction.fr



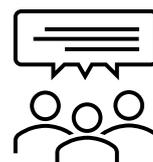
Les personnes qui répondent aux mails envoyés par l'assurance Maladie (AMELI) sont généralement satisfaites.

Par contre les personnes qui répondent directement sur Handifaction.fr parlent plus de leurs difficultés.



71 396 personnes ont répondu au questionnaire, on parle de répondants.

C'est 3 fois plus de répondants qu'en 2020.



Nous avons remarqué des différences entre les répondants de 2020 et les répondants de 2021.

Par exemple :

- plus de personnes ont une maladie invalidante, comme le cancer
- peu de personnes sont en situation de handicap mental
- les femmes répondent plus que les hommes

- très peu de personnes vivent dans des établissements médico-sociaux
  - et très peu de personnes qui vivent chez elles sont accompagnées par des professionnels du médico-social.
- La plupart vivent seuls ou sont accompagnés par leurs familles.

Avec ce baromètre nous avons fait un bilan sur différents sujets. Voilà le résultat des réponses au questionnaire en 2021 :

### Accès aux soins

- 19 % des personnes n'ont pas pu effectuer leurs soins
- 15 % ont abandonné leur soins
- 5 % des personnes qui ont eu 1 ou plusieurs refus pour être soigné ont abandonné leurs soins



### Fréquentation des lieux de soins

- 39% ont été soignées par un médecin généraliste
- 36 % ont été soignés à l'hôpital
- 23 % ont voulu être soignés par un spécialiste en ville
- 5% ont eu un refus d'être soignés par le spécialiste

### Refus de soins

Sur les 13 % qui ont déjà eu un refus d'être soignés :

- près de la moitié a été refusée par le soignant directement.  
Cela montre qu'il faut sensibiliser et former davantage les soignants au handicap.
- 4 % ont été refusés à l'hôpital



## Abandon de soins

Sur les 15 % qui ont abandonné leurs soins :

- 18 % sont des soins liés au handicap
- 12 % sont des soins dentaires
- 11 % sont des soins psychologiques

Les personnes ont abandonné leur soins :

- à cause d'un refus
- parce qu'elles ne sont pas accompagnées
- ou parce qu'elles ne savent pas comment y aller

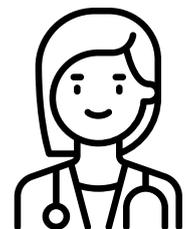
## Déroulement du soin

- la plupart des personnes soignées ont été accompagnées. Cela veut dire que professionnels de santé acceptent de plus en plus les accompagnants dans les soins pour les personnes en situation de handicap.
- la plupart ont aussi eu des réponses aux questions qu'ils ont posé durant leur soin. C'est une très forte hausse.



## Rôle essentiel du médecin traitant

- 86 % des personnes qui ont un médecin traitant sont soignées
- alors que seulement 42% des personnes sans médecin traitant sont soignées.



Cela montre le rôle important du médecin traitant. Son travail est aussi de faciliter le parcours de soins, par exemple pour que la personne consulte un spécialiste.

## Notre objectif



Nous voulons beaucoup plus de répondants en 2022.

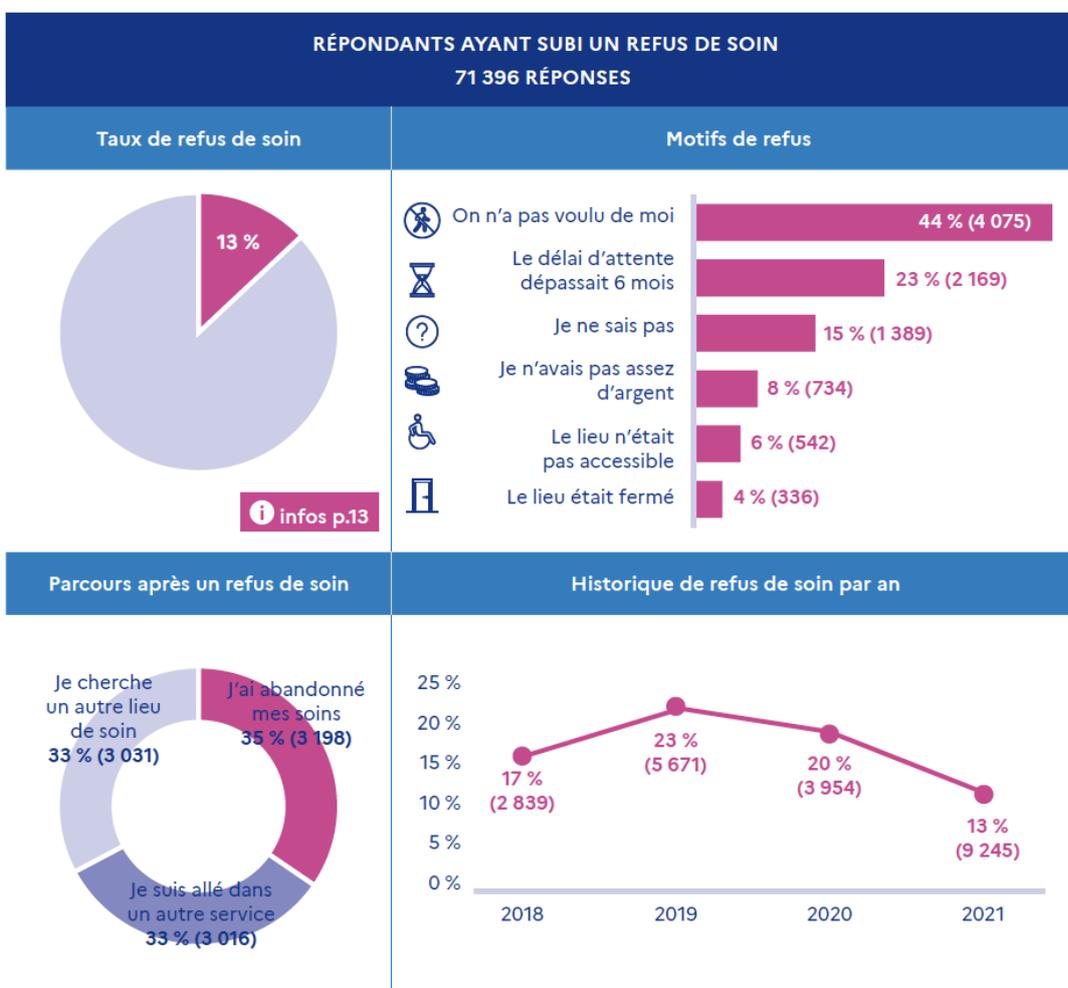
L'objectif est d'avoir 1 500 à 2 500 répondants par département.

Nous pourrions mieux accompagner  
les personnes en situation de handicap  
selon les besoins de chaque département.

Nous remercions tous les répondants.

Grâce à vous nous comprenons mieux les besoins  
pour améliorer votre accès aux soins.

Pour atteindre notre objectif,  
nous comptons sur vous et nos partenaires  
pour que d'autres personnes en situation de handicap  
répondent au questionnaire d'Handication : [www.handifaction.fr](http://www.handifaction.fr)



## Fiches expériences

### Fiche 1 - Handigynéco : intervention de sage-femmes auprès des femmes en situation de handicap accueillies en établissements médico-sociaux d'Ile-de-France



Avec Handigynéco nous proposons **des consultations gynécologiques** et des ateliers d'information sur la vie affective et sexuelle dans les établissements médico-sociaux.

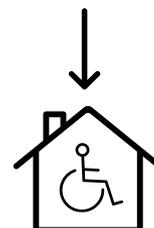


#### Pour aller vers qui ?



Avec Handigynéco nous voulons aller vers :

- les personnes en situation de handicap en établissement médico-social
  - les femmes en situation de handicap grâce à des consultations gynécologiques sur place
  - les femmes et les hommes en situation de handicap grâce à des ateliers collectifs d'information sur la vie affective et sexuelle et sur les violences faites aux femmes
- les professionnels des établissements grâce à des ateliers d'information et de sensibilisation



## Pour faire quoi ?



Handigynéco veut **proposer des soins gynécologiques par des sage-femmes dans les établissements** pour :

- **faciliter l'accès aux soins**  
avec des consultations sur place
- informer sur la vie affective et sexuelle
- informer sur les violences faites aux femmes



## Pourquoi ces actions ?



L'étude faite par Handigynéco en 2016-2017 montre que **les femmes en situation de handicap ont des difficultés** dans leur parcours gynécologique à cause :

- de problèmes d'accessibilité physique aux cabinets médicaux ou du matériel pas adapté à leur handicap
- d'une communication difficile sur leurs besoins
- d'un manque de sensibilisation et de formation au handicap des professionnels de santé

## Où en sommes-nous ?

Handigynéco a commencé ses actions dans

- 5 départements d'Ile-de-France.
- 434 femmes en situation de handicap ont eu des consultations gynécologiques dans 41 établissements médico-sociaux
- il y a eu 45 ateliers animés par des sage-femmes sur la vie affective et sexuelle et les violences faites aux femmes : 360 personnes en situation de handicap y ont participé.
- il y a eu 44 ateliers animés sur les mêmes sujets auprès de 352 professionnels dans 26 établissements. D'autres sujets ont aussi été abordés avec les professionnels comme la contraception, l'hygiène, ...

## Quels moyens nous utilisons ?

Ces actions ont **coûté 163 000 euros** par an pour les 5 départements :

- principalement pour les **salaires des consultations** et l'animations des ateliers des sage-femmes
- et aussi pour **l'organisation des consultations** et des ateliers comme les transports, la formation spéciale des sage-femmes, le matériel médical adapté dans les établissements



## Qui nous aide sur ce projet ?



C'est l'Agence Régionale de la Santé d'Ile-de-France (ARS) qui a demandé et qui paye ce projet.

L'organisme VYV3 Ile-de-France met en place les actions du projet :

- avec 41 établissements médico sociaux en Ile de France
- et 21 sage-femmes libérales.

## Comment nous évaluons les résultats ?



- les actions d'Handigynéco ont permis de récupérer **beaucoup d'informations sur le parcours gynécologique des femmes** en situation de handicap : leurs difficultés, leurs besoins, ...
- mais aussi sur les besoins des professionnels

Par exemple

- **combien y a-t-il eu de consultations gynécologiques ?**
- quels sont les handicaps des femmes qui ont consulté ?
- combien de personnes en situation de handicap **ont participé à des ateliers ?**
- combien **et quels types de professionnels** ont participé à des ateliers ?
- quelles sont **les maladies** ou les risques de maladies découverts ?
- combien de femmes ont subi des violences sexuelles ?

## Comment mettre en place ces actions chez vous ?



L'objectif est de développer ces actions en Ile-de-France mais aussi dans les autres régions de France.

### Ce qu'il faut faire avant de commencer :

- **sélectionner des établissements intéressés**  
et désigner un responsable du projet dans l'établissement
- chercher des sage-femmes volontaires formées au handicap
- réfléchir à **un chef de projet** pour l'organisation entre les établissements et les sage-femmes
- évaluer le budget nécessaire
- **créer et partager des outils** pour les sage-femmes, par exemple pour animer les ateliers

### Ce qu'il faut pour réussir :

- un chef de projet, par exemple une sage-femme
- un **planning** des actions
- une **bonne communication** entre tous les acteurs, par exemple les professionnels de santé, les personnes en situation de handicap et leurs familles
- **des outils de communication** entre les professionnels et les personnes en situation de handicap



### C'est important de penser à :

- **faciliter l'accès au dossier médical**  
des personnes en situation de handicap
- avoir les autorisations d'intervention médicale  
auprès des familles ou des tuteurs
- garder toujours la même personne  
pour organiser la venue des sage-femmes
- avoir **des espaces adaptés** pour les consultations  
dans les établissements



### Les difficultés que nous avons rencontrées :

- la **communication** avec les personnes  
en situation de handicap
- l'accès aux **données médicales**  
pour préparer les consultations
- l'**organisation** et le planning avec l'établissement

### Comment continuer ?

- poursuivre les actions auprès d'autres établissements  
dans la même région.
- mettre en place des partenariats avec les sage-femmes
- repérer **des lieux de suivi médical** autour de l'établissement  
pour poursuivre des soins spécifiques,  
par exemple des examens des seins.

## Témoignages



Ces témoignages ne sont pas traduits en FALC

### Témoignages de sage-femmes

- « Malgré toutes les difficultés rencontrées, les consultations ont toujours été très riches : sans mot, sans geste, sans regard et parfois même sans toucher, juste en étant là, pour elles, j'avais l'impression d'être à ma place de sage-femme pour chacune : résidente, patiente, femme »
- « Sentiment de pouvoir rendre la consultation gynécologique accessible par une posture empathique tout en apprenant des femmes et des professionnels sur le monde du handicap »

### Témoignages de femmes

- « J'aimerais bien un film sur la sexualité puis un débat »
- « On aimerait bien d'autres ateliers pour parler des sites de rencontres, des lois, de la violence verbale »
- « J'aimerais bien un autre atelier avec un psychologue pour parler des attouchements »
- « C'était bien, j'ai appris des choses »

Pour avoir plus d'informations sur l'action



[Voir les documents sur internet](#)

[La plaquette](#)

[Le site internet](#)

**Nom et contact du responsable de l'action :**

Docteur Catherine Rey-Quinio

Conseiller médical Direction de l'Autonomie ARS Île-de-France

catherine.rey-quinio@ars.sante.fr - téléphone 06 77 87 01 05

**Date de début de l'action**

Cette action a commencé  
entre juin 2018 et décembre 2019.

**Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

Agence régionale de santé Île-de- France.

Direction de l'Autonomie.

Et VYV3 Île-de-France



## Fiche 2 – Aller-vers les enfants

### en Institut médicoéducatif (IME) dans le Vaucluse : l'exemple d'un parcours attentionné en matière de soins bucco-dentaires



Cette action est portée par l'Assurance maladie d Vaucluse. Le Vaucluse est un département du sud de la France. Nous proposons un parcours spécial pour les enfants et les adolescents dans les IME pour :



- donner un **accès aux soins bucco-dentaires** pris en charge par l'Assurance maladie. Les soins bucco-dentaires sont les soins de la bouche et des dents. Pris en charge veut dire payé par l'Assurance maladie.
- faire le bilan bucco-dentaire
- réaliser des soins bucco-dentaires si nécessaire

### Pour aller vers qui ?

Nous voulons **aller vers** :

- les enfants et adolescents en situation de handicap en Institut médicoéducatif (IME)
- et aussi vers
  - les professionnels de la santé dentaire, comme les chirurgiens-dentistes
  - et les directeurs et directrices des établissements médico-sociaux



## Pour faire quoi ?



Nous voulons :

- **sensibiliser le personnel de l'IME** sur l'importance de la prévention bucco-dentaire auprès des jeunes. C'est-à-dire prendre soin de ses dents maintenant pour éviter des maladies plus tard.  
Avec cette sensibilisation, le personnel peut :
  - transmettre les bons gestes d'hygiène dentaire
  - signaler des enfants qui ont besoin de soins dentaires
- **vérifier les droits à l'Assurance Maladie** des enfants et à la complémentaire santé c'est-à-dire une mutuelle qui rembourse ce que l'Assurance maladie ne rembourse pas
- **repérer des enfants avec des problèmes bucco-dentaires** dans l'IME, par un chirurgien-dentiste du centre d'examen de santé de l'Assurance maladie de Vaucluse.  
Les parents reçoivent ensuite un bilan détaillé.
- **prendre rendez-vous** pour d'éventuels soins avec un chirurgien-dentiste par l'Assurance maladie de Vaucluse
- **prendre en charge les dépenses supplémentaires** si besoin grâce au programme M'T Dents ou grâce au budget de l'Action Sanitaire et Sociale ou grâce à une complémentaire santé.



### Dès maintenant :

- faire plus de **prévention** bucco-dentaire auprès des enfants et adolescents en situation de handicap
- **faciliter le travail des aidants**, comme les parents.  
Par exemple pour qu'ils ne répètent pas tous les jours d'aller se laver les dents

### Par la suite :

- organiser des **rendez-vous réguliers** chez le dentiste en ville pour éviter les urgences en hôpital
- soigner les jeunes **le plus tôt possible**

### Pourquoi cette action ?

En 2010, les docteurs Patrick Hescot et Alain Moutarde ont écrit **le rapport sur la mission Handicap & santé buccodentaire**.

Grâce à ce rapport l'Assurance maladie a travaillé sur plusieurs actions à mettre en place auprès des jeunes en situation de handicap.

L'Assurance Maladie a travaillé avec des professionnels de santé, des chirurgiens-dentistes pour préparer cette action. Elle a aussi utilisé des programmes qui existaient déjà comme M'T dents par exemple.



## Quels moyens nous utilisons ?



### Les moyens humains

- 1 chirurgien-dentiste du Centre d'examen de santé de la CPAM de Vaucluse
- 1 responsable prévention et du temps administratif, pour la gestion des rendez-vous
- 1 conseiller mission d'accompagnement en santé (MAS).



### Les moyens matériels

Le Kit M'T dents



### Les moyens financiers

Le budget n'a pas été évalué.



## Qui nous aide sur cette action ?



### En interne, c'est-à-dire à l'Assurance Maladie

- le Service prévention sanitaire
- le Centre d'examens de santé : chirurgien-dentiste
- la Mission d'accès aux soins, et le conseil

### En externe, c'est-à-dire hors de l'Assurance Maladie

- des représentants des chirurgiens-dentistes libéraux
- le Conseil de l'ordre départemental des dentistes
- les chirurgiens-dentistes libéraux et de la mutualité
- les IME partenaires
- les familles
- les autres régimes : MSA...

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?



### Dès maintenant :

Nous avons déjà évalué :

- combien de rendez-vous sont pris ?
- combien de chirurgiens-dentistes sont dans le projet ?

### Par la suite :

Ces évaluations sont à prévoir :

- combien y a-t-il de demande de soins dentaires en dehors de notre parcours ?

## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Cette action est possible dans votre région ou sur toute la France, pour cela il faut :

- **commencer par associer les partenaires externes,** c'est-à-dire les représentants des chirurgiens-dentistes libéraux et le Conseil de l'ordre départemental des dentistes
- **communiquer sur un acte d'engagement des partenaires.** C'est-à-dire envoyer un courrier signé par tous les partenaires.
- faire appel à l'IME pour entrer en contact avec les aidants naturels, comme les parents.

Pour avoir plus d'informations sur l'action



**Nom et contact du responsable de l'action :**

- Sophie De Nicolai  
Directrice CPAM de Vaucluse  
[sophie.denicolai@assurance-maladie.fr](mailto:sophie.denicolai@assurance-maladie.fr)
- Amélie Rieu  
Directrice Régulation CPAM de Vaucluse  
[amelie.rieu@assurance-maladie.fr](mailto:amelie.rieu@assurance-maladie.fr)

**Date de début de l'action**

Cette action a commencé en 2019

**Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

CPAM



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

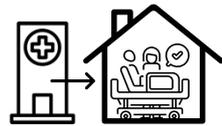
### Fiche 3 - Un programme d'éducation des aidants pour faciliter le retour à domicile



Nous proposons d'**aller vers les proches aidants**,  
par exemple des parents.

C'est un programme pour apprendre aux proches aidants  
**comment accompagner les malades dans leur retour à domicile.**

On parle de patients.



Dans ce programme, les patients sont des personnes  
avec un handicap à la suite d'un accident ou d'une maladie.

Cette action est proposée par le Centre de Réadaptation  
de Mulhouse (CRM).

C'est très important que le retour à domicile des personnes  
hospitalisées se passe bien.

**Les proches aidants peuvent avoir peur de ce retour à domicile.**

C'est important de faire participer les proches aidants  
le plus tôt possible

à la réadaptation des patients.

Nous expliquons aux proches aidants étape par étape  
comment faire pour faciliter ce retour.



Pour cela nous formons les professionnels à



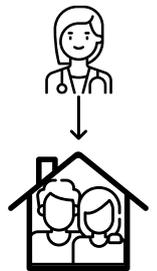
- avoir une **bonne communication** avec les proches aidants, comme utiliser les bons mots
- **adapter leur comportement**, c'est-à-dire avoir une attitude bienveillante vis à vis des proches aidants
- **montrer comment participer aux soins**. Quels sont les bons gestes, par exemple l'aide à l'habillage, l'aide au couchage.



Pour aller vers qui ?

**Nous voulons aller vers les proches aidants**

des personnes hospitalisées au Centre de réadaptation.



Pour faire quoi ?

**Associer les proches aidants** aux professionnels de santé dès le début de l'hospitalisation pour :

- **maintenir le lien familial** pendant toute l'hospitalisation entre la personne hospitalisée et les aidants
- mieux préparer et organiser le retour à domicile
- rendre les aidants autonomes plus rapidement



**La formation des soignants a 2 objectifs :**

1. améliorer la communication des professionnels de santé avec les aidants grâce à des techniques de communication adaptées
2. travailler sur leur rôle avec le patient et leur rôle avec les aidants



Pour cela le professionnel de santé doit :

- **transmettre les pratiques** et techniques de soins.  
car les aidants sont des débutants.
- permettre aux aidants d'identifier et d'anticiper les besoins de la personne en situation de handicap
- **prévenir l'aidant des risques** de sa propre fatigue.  
Si l'aidant est fatigué ou n'a pas bien compris,  
il y a des risques pour la personne en situation de handicap  
comme des gestes inadaptés.  
C'est ce qu'on appelle de la maltraitance involontaire.

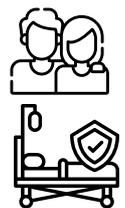
### Pourquoi cette action ?



Le retour à domicile est très important dans notre structure spécialisée de soins de suite et de réadaptation (SSR).

Un retour à domicile mal préparé peut être un **gros risque** pour la personne en situation de handicap mais aussi pour les proches.

Les proches peuvent être choqués par le handicap de la personne, avoir des difficultés à l'accepter ou même en avoir peur.



Le plan éducation permet de **donner envie aux proches d'avoir un rôle** d'aidant dans la rééducation de la personne en situation de handicap.

## Quels moyens nous utilisons ?



### Les moyens humains

Toutes des équipes soignantes  
du service de rééducation fonctionnelle.  
En particulier l'équipe des aides-soignantes  
qui apprend aux aidants  
les actes et les soins de la vie quotidienne.



### Les moyens financiers

Le projet est financé par les actions de formation.



## Qui nous aide sur cette action ?



- la direction médicale et de soins
- l'équipe médicale et paramédicale

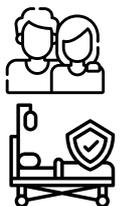
## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?



Nous voulons faire un bilan :

### Pour les patients et les aidants

1. combien de patients et d'aidants ont profité de cette action  
et dans quels secteurs de soins ?
1. quel est leur avis sur cette action  
et quelles améliorations il peut y avoir ?



### Pour les professionnels de santé

1. combien de professionnels ont été formés ?
2. quels sont leurs besoins pour mieux former les aidants ?



## Comment mettre cette action en place chez vous ?



L'objectif est de **développer cette action**  
dans d'autres services de soins  
et **former** plus de professionnels de la santé

Pour réussir cette action, c'est très important que les soignants  
soient **formés à la communication en travail social**  
et la relation d'aide

Pour avoir plus d'informations sur l'action



#### Les sites internet et la vidéo :

- [site internet du Centre de Réadaptation de Mulhouse](#)  
Association pour la réadaptation et la formation professionnelle (ARFP)
- [voir le film](#) qui présente le programme d'éducation des aidants pour le trophée  
Cette action est lauréat du trophée MNH 2020.  
Un trophée c'est un prix ou une récompense.

#### Nom et contact des responsables de l'action :

- Marina Decker - Cadre de santé
- Docteur Anne Passadori - Médecin chef
- Fabienne Ernst Kuteifan - Directrice des soins  
03 89 32 46 16  
[secretariatdirectiondesoins@arfp.asso.fr](mailto:secretariatdirectiondesoins@arfp.asso.fr)

#### Date de début de l'action

Cette action a commencé en mai 2018

#### Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action

Centre de réadaptation de Mulhouse



## Fiche 4 - Programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) APF France handicap : « évoluer en confiance avec handicap moteur et troubles associés »



Nous proposons un programme  
pour **améliorer la qualité de vie et la santé**  
des personnes en situation de handicap moteur.



Par exemple en organisant des ateliers avec des professionnels,  
de personnes en situation de handicap moteur et leurs pairs.

Un pair c'est une personne qui a le même handicap  
que la personne en situation de handicap  
et qui va pouvoir l'aider.



Cette action est réalisée par l'APF France Handicap.

### Pour aller vers qui ?

Nous voulons aller vers les enfants, adolescents et adultes  
en situation de handicap moteur et troubles associés.



### Pour faire quoi ?



- Pour que les personnes en situation de handicap moteur
  - comprennent le plus tôt possible leur handicap  
et apprennent un savoir-faire utile pour leur santé.
  - s'investissent dans leur projet de soins.
  - **aient confiance en elles** pour gagner en autonomie  
et bien vivre avec les autres.



## Pourquoi cette action ?

Beaucoup de personnes en situation de handicap ont des difficultés à aller se faire soigner.

Il y a plusieurs raisons, par exemple :

- par méconnaissance
- par peur
- par perte de confiance
- par découragement

Pour gagner en confiance, ce programme s'intéresse à **la personne avant son handicap**.



## Quels moyens nous utilisons ?

### Les moyens humains

- 1 médecin et 1 chef de projet pour coordonner le projet
- 51 professionnels
- 2 personnes pour la région
- 1 comptable

### Les moyens matériels

- des outils pour les ateliers, comme des vidéos par exemple
- des moyens de transport pour les personnes en situation de handicap moteur

### Les moyens financiers

- environ 368 000 €



## Qui nous aide sur cette action ?



- des organismes publics et des associations :
  - ARS Nouvelle-Aquitaine
  - Fondation Nehs
  - Terre Plurielle
  - CCAH
  - Generali Atout Soleil
  - CCECQA
- des organismes privés

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?



Il y a 40 outils pour évaluer les résultats.

Voici les résultats :

### **Un programme positif pour TOUS :**

Par exemple :

- un apprentissage
- une meilleure acceptation du handicap
- du changement avec une meilleure gestion des difficultés du quotidien

## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Le programme ETP CONFIANCE peut être organisé dans d'autres établissements.

### Pour cela c'est important :

- d'organiser des formations pour animer les ateliers
- de **trouver des pairs** qui ont déjà suivi ce programme
- de **coordonner le projet** avec 1 médecin et 1 professionnel médico-social qui travaillent ensemble

### Ce qu'il faut pour réussir :

- des **pairs** qui entraînent les personnes à être actives, par exemple à prendre la parole
- une approche sur la vie quotidienne de la personne en dehors de son handicap
- **des ateliers animés** avec divertissement



### Les difficultés que nous avons rencontrées :

- trouver des pairs
  - qui ont réussi dans leur démarche
  - et qui sont capables d'animer des ateliers
- bien organiser le transport des personnes en situation de handicap et bien évaluer le coût du transport



Pour avoir plus d'informations sur l'action



**Les sites internet :**

[nouvelleaquitaine.apf-francehandicap.org](http://nouvelleaquitaine.apf-francehandicap.org)

**Nom et contact des responsables de l'action :**

Michelle Denis-Gay

Directrice régionale APF France handicap Nouvelle-Aquitaine

**Date de début de l'action**

Cette action a commencé janvier 2018

**Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

- SAMSAH APF France handicap de Périgueux (Dordogne).
- Toutes les structures APF France handicap, associatives et médico- sociales dans 2 départements : Dordogne et Haute-Vienne.



## Témoignages



Ces témoignages ne sont pas traduits en FALC

### **Témoignages de personnes en situation de handicap moteur qui ont suivi le programme**

- « Je me rends compte qu'on trouve des solutions ensemble »
- « C'était très important pour moi que S. soit là car il sait ce que je vis »
- « le pair émulateur il a vécu ça donc il nous croit »

### **Témoignages de pairs qui ont animé des ateliers ETP :**

- « L'ETP c'est une nouvelle culture, une nouvelle démarche, une nouvelle façon de penser au sein de la structure »
- « L'expérience de l'ETP avec un pair a enrichi ma propre pratique au quotidien auprès des personnes en situation de handicap »

### **Témoignages des professionnels**

- « Toutes ces pratiques, les ateliers, l'ETP, être pair émulateur ça m'a révélé quelque chose chez moi, ça m'a lancé sur un sujet qui me passionne et j'ai décidé d'aller plus loin. Tout cela ça m'a construit, et ça a révélé chez moi que j'avais envie d'accompagner les gens à améliorer leur vie, à agrandir leur carte du monde c'est-à-dire des solutions qu'ils ont pour aller mieux. Je me suis projetée dans un métier, en tant que personne, et j'ai commencé une formation. C'est la suite de tout cela. »
- « La construction des séances éducatives s'est faite avec mon binôme et les autres binômes. On les a faites tous ensemble et c'est ça qu'était génial, de pouvoir créer quelque chose. C'était une expérience très intéressante. »

## Fiche 5 – Boîte à outils pour agir contre les cancers



Nous proposons **un site internet avec des informations sur la prévention et le dépistage des cancers.**

La prévention c'est l'ensemble des actions à faire ou des comportements à avoir pour éviter d'être malade plus tard.



Le dépistage c'est rechercher si l'on a une maladie grâce à des tests ou des radiographies par exemple.

Ce site internet c'est **comme une boîte à outils** avec des documents ou des vidéos par exemple qui explique ce qu'il faut faire pour la prévention et le dépistage des cancers.

Cette action est proposée par l'Udapei 74.

### Pour aller vers qui ?

Nous voulons **aller vers** :

- les aidants professionnels et familiaux
- les professionnels en lien avec des personnes en situation de handicap intellectuel
- les personnes en situation de handicap intellectuel.
- les personnes fragiles et avec peu de connaissance de la prévention et du dépistage
- les personnes en situation d'illettrisme, c'est-à-dire qui ne savent pas lire
- les personnes étrangères,
- les personnes âgées
- et plus largement toute personne qui souhaite améliorer la prévention et le dépistage des cancers.



## Pour faire quoi ?

- créer un **site internet pour rassembler et partager facilement** les outils testés par des personnes en situation de handicap et utilisés dans toute la France
- **repérer les outils déjà existants** sur la prévention et le dépistage des cancers
- développer **des nouveaux outils numériques et amusants** en impliquant les personnes en situation de handicap



## Pourquoi cette action ?

L'UDAPEI 74 travaille depuis 2016 avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sur les sujet des cancers.

L'Institut National du Cancer a donné de l'argent sur ce projet.



## Quels moyens nous utilisons ?

### Les moyens humains

- 1 personne responsable de l'action
- 20 experts en situation de handicap accompagnés par les équipes éducatives de l'Udapei 74 pour confirmer le contenu et tester les outils.



### Les moyens matériels

- du matériel informatique, par exemple des ordinateurs, des caméra, des micros
- 1 voiture



### Les moyens financiers

42 425 euros



## Autres

- l'agence de serious game Dowino
- l'agence de communication Matière Grise

### Qui nous aide sur l'action ?

- des **partenaires locaux** : CPAM, IREPS, Centres de coordination en cancérologie Sud et Nord,
- des partenaires **régionaux** : ADAPEI 15 et 42, Unapei ARA
- des partenaires **nationaux** : COACTIS, CAP'acité
- le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRDC AuRa) est l'expert référent sur les dépistages organisés.



### Comment mettre cette action en place chez vous ?

Cette boîte à outils peut être partagée par tous.

Pour cela c'est important de **faire connaître**

**le site internet** grâce par exemple :

- aux journaux et magazines
- à vos réseaux sociaux
- à vos sites internet



### **Ce qu'il faut pour réussir :**

- travailler avec les personnes en situation de handicap sur les outils
- avoir un bon réseau de partenaires locaux
- prévoir des moyens financiers pour bien communiquer



### **C'est important de penser à :**

- vérifier que les outils sont bien les derniers mis en ligne, c'est-à-dire régulièrement mis à jour
- bien utiliser les outils

### **Les difficultés que nous avons rencontrées :**

Les frais de communication et de modifications



Pour avoir plus d'informations sur l'action



**Le site internet :**

<https://cancers-enparleratous.org/>

**Nom et contact des responsables de l'action :**

Camille Lavigne Delville - Chargée de mission à l'Udapei 74

06 33 73 75 22 - c.lavignedelville@udapei74.fr

**Date de début de l'action**

Cette action a commencé en janvier 2020

**Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

L'Udapei 74 : L'Udapei 74 est une union départementale implantée en Haute-Savoie avec 7 associations sur l'ensemble de la Haute-Savoie, dont 4 associations gestionnaires :

AAPEI Epanou, Aller Plus Haut, Apei Thonon Chablais,

Nous Aussi Vétraz



## Fiche 6 - Dispositif « bus buccodentaire » Ildys

**Nous proposons** un bus bucco-dentaire pour aller vers des personnes en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux.

La fondation Ildys a créé ce projet avec l'aide de l'hôpital de Brest et des établissements médico-sociaux dans le Finistère.



### Pour aller vers qui ?

Nous voulons aller vers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap hébergées dans des établissements médico-sociaux du Finistère : EHPAD, IME, FAM, MAS, ...



### Pour faire quoi ?

1. améliorer la santé buccodentaire des personnes pour leur santé en général et leur qualité de vie
2. éviter l'arrêt des soins buccodentaires
3. diminuer
  - l'arrivée aux urgences et aux hospitalisations
  - les transports sanitaires
  - les frais de santé

## Pourquoi cette action ?



- les personnes âgées et en situation de handicap ont **plus besoin de soins bucco-dentaires que les autres**
- ces personnes ont un accès plus difficile à la prévention et aux soins
- **le manque de soins entraîne des douleurs,** des hospitalisations et des problèmes pour bien se nourrir
- parfois les professionnels ne veulent pas ou ne peuvent pas déplacer les personnes vers des cabinets dentaires en ville
- les consultations sont mal remboursées dans les cabinets en ville



## Quels moyens nous utilisons ?

### Les moyens humains :

- 1 dentiste
- 1 assistante dentaire
- 1 personne qui coordonne le projet
- les personnes des services de la fondation Ildys, comme la comptabilité, la communication, l'informatique, ...



### Les moyens matériels

- 1 bus aménagé en cabinet dentaire et adapté aux situations de handicap



### Les moyens financiers

- 1 bus financé par la fondation Ildys
- le remboursement des consultations
- des formations
- la participation des établissements médico-sociaux
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie



## Qui nous aide sur cette action ?

La fondation Ildys est aidé par :

- le CHU de Brest (Service Odontologie et UFR).
- le réseau Soins dentaires spécifiques Bretagne.
- l'UFSBD Finistère.
- le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes.
- l'ARS Bretagne.
- le Conseil Départemental du Finistère.
- les établissements médico-sociaux du Finistère (APF France Handicap, Don Bosco, Les Papillons Blancs du Finistère, HSTV, etc.).
- Handidactique

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?

- combien de professionnels sont formés sur le bucco-dentaire dans les établissements médico-sociaux ?
- quelles actions ces professionnels mettent en place dans l'établissement ?
- combien de personnes ont été dépistées ?
- combien de personnes ont été soignées ?
- quels sont les soins et combien de temps cela a duré ?
- les personnes se nourrissent-elles mieux ?
- les personnes en situation de handicap, leurs familles et les professionnels sont-ils satisfaits ?

## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Cette action peut être réalisée dans d'autres régions.

### Ce qu'il faut faire avant de commencer :

Il est important de :

- travailler avec les établissements médico-sociaux sur la prévention
- penser aux moyens financiers
- réfléchir aux solutions d'aménagement possibles dans le bus

### Ce qu'il faut pour réussir :

Des partenaires qui comprennent l'importance des soins bucco-dentaires, comme les établissements médico-sociaux



### C'est important de penser à :

- la connexion internet
- les outils informatiques
- le temps qu'il faille pour aménager un cabinet dentaire dans un bus



### Les difficultés que nous avons rencontrées :

Les outils de connexion informatique et la comptabilité

Pour avoir plus d'informations sur l'action



### Le site internet et la vidéo

- [www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)
- <https://www.fehap.fr>
- <https://youtu.be/aqyfX6IBFKU>

### Nom et contact des responsables de l'action :

- Michel Mogan - Directeur général délégué  
aux Parcours de Vie et aux Parcours de Santé  
(Fondation Ildys) - 02 98 02 83 01 - [michel.mogan@ildys.org](mailto:michel.mogan@ildys.org)
- Sandrine Honorat - Responsable du déploiement du projet  
du bus buccodentaire (Fondation Ildys)  
02 98 34 66 60 - [sandrine.honorat@ildys.org](mailto:sandrine.honorat@ildys.org)

### Date de début de l'action

Cette action a commencé en janvier 2019

- Septembre 2020 : début des formations de référents  
bucco-dentaires.
- 4 octobre 2021 : début des soins dans le bus bucco-dentaire.

### Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action

Fondation Ildys : Reconnue d'utilité publique



## Fiche 7 - « Handicap et Cancer : coopérons-nous ! »



Nous proposons aux professionnels du **médico-social** et aux professionnels de **santé de travailler ensemble** pour **améliorer l'accès aux soins** des personnes handicapées qui ont un **cancer**.

L'ASEI de Ramonville Saint-Agne et l'Institut Universitaire du Cancer Toulouse-Oncopole portent cette action.

L'ASEI est une association d'accompagnement, d'éducation et d'insertion des personnes en situation de handicap.



### Pour aller vers qui ?



#### Nous voulons aller vers

- les **personnes en situation de handicap**, avec des difficultés de compréhension comme des personnes en situation de handicap mental ou des personnes âgées
- les professionnels du médico-social et de la santé



### Pour faire quoi ?



#### Pour les personnes en situation de handicap :

- mieux les accompagner
- leur donner des soins de bonne qualité
- leur faire mieux **comprendre les soins**  
Par exemple avec des explications facile à lire et facile à comprendre



## Pour les professionnels de la santé et du médico-social

- qu'ils se connaissent mieux
- qu'ils **travaillent ensemble** par exemple pendant des réunions



### Pourquoi cette action ?

Il y a eu une demande pour faire un projet en 2019

- pour sortir de nos habitudes
- pour apprendre à être en contact avec le patient grâce au travail de groupe
- pour apprendre de nouvelles choses



### Quels moyens nous utilisons ?

#### Les moyens humains

- 1 professionnelle qui organise et encadre le projet
- 1 formatrice en FALC



#### Les moyens matériels

- 1 site internet
- 1 outil informatique
- des documents faciles à lire et à comprendre, comme Santé BD
- des documents pour communiquer entre les professionnels
- des formations
- 1 soirée « Handicap et Cancer » pour les personnes de la région pour présenter le projet



## Moyens financiers



- 50 000€ par an

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?

- combien y a-t-il eu d'appels téléphonique et de emails reçus ?
- combien de personnes ont visité le site internet ?
- combien de professionnels se sont inscrits aux formations ?

Et d'autres enquêtes auprès des patients et de leur entourage.

## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Cette action peut être proposée dans d'autres établissements de la région et dans toute la France.

## Ce qu'il faut pour réussir :

- faire partie de l'association « Handicap et Cancer »
- partager les documents de l'association
- travailler avec les établissements
- **communiquer** auprès des professionnels et **les former**



Pour avoir plus d'informations sur l'action



### Le site internet et la vidéo

- [www.handicapetcancer.fr](http://www.handicapetcancer.fr)
- Trophées de l'innovation :  
handicap et cancer récompensé par la fehap

### Nom des responsables de l'action :

- Guilaine Redon - Directrice des soins à l'IUCT-O  
[Redon.Guilaine@iuct-oncopole.fr](mailto:Redon.Guilaine@iuct-oncopole.fr)
- Olivia Lévrier - Directrice de la transformation  
et du développement à l'ASEI  
[olivia.levrier@asei.asso.fr](mailto:olivia.levrier@asei.asso.fr)

### Date de début de l'action

Cette action a commencé janvier 2020

### Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action

ASEI de Ramonville Saint-Agne et Institut Universitaire  
du Cancer de Toulouse-Oncopole (IUCT-O)

### Contact

- Anne-Cécile Rouanet - IDE référente « Handicap et Cancer »  
05 31 15 59 99 - [handicapetcancer@iuct-oncopole.fr](mailto:handicapetcancer@iuct-oncopole.fr)
- Annick Ceschin - Directrice des soins, porteur du projet «  
Handicap et Cancer »  
06 10 50 21 14 - [annick.ceschin@asei.asso.fr](mailto:annick.ceschin@asei.asso.fr).



## Fiche 8 - Unité de consultations dédiées aux personnes en situation de handicap en échec de soins courants en milieu ordinaire



L'action s'appelle Handiconsult 34.

Nous proposons des **consultations médicales** pour les personnes en situation de handicap.

Ces consultations sont pour des soins courants. Par exemple des soins de médecine générale, bucco-dentaires, de gynécologie.



### Pour aller vers qui ?

Nous voulons **aller vers les enfants et les adultes en situation de handicap important** dans le département de l'Hérault.

Ces personnes ont des difficultés avec les soins de médecine générale.



### Pour faire quoi ?

Pour **donner accès aux soins à des personnes dont la situation de handicap est importante.**

Le système de santé classique empêche ces personnes d'avoir accès aux consultations et aux soins.

Par exemple chez les médecins de ville ou dans les hôpitaux.



## Pourquoi cette action ?

Ce projet a été mis en place grâce à des moyens spéciaux pour les personnes en situation de handicap



## Quels moyens nous utilisons ?

### Les moyens humains

- aide-soignant
- secrétaire



### Les moyens matériels

- des locaux accessibles à tous pour recevoir et soigner les personnes.  
Par exemple des personnes en fauteuil roulant ou des personnes angoissées.



### Les moyens financiers

- des prises en charges médicale adaptées



## Qui travaille sur le projet avec nous ?

- les associations de personnes en situation de handicap
- l'hôpital de Montpellier
- les organismes de Santé qui contrôlent le bon fonctionnement des professionnels de santé



## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?

- quels sont les types de handicap ?
- quelles sont les améliorations de l'accès aux soins ?
- les moyens financiers sont-ils suffisants ?



## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Cette action peut être faite dans d'autres régions.

C'est l'objectif de ce projet.

### Ce qu'il faut pour réussir :

- des professionnels **motivés**
- respecter les règles



### Les difficultés que nous avons rencontrées :

Les moyens financiers



Pour avoir plus d'informations sur l'action



### Le site internet et vidéo

- [www.handiconsult34.fr](http://www.handiconsult34.fr)
- télécharger la plaquette
- [voir la vidéo de présentation](#)

### Nom et coordonnées du responsable de l'action et contact

- Gaël Brux  
Directeur général du Centre Mutualiste Neurologique  
PROPORA
- Michel Delcey - Médecin coordonnateur  
06 84 53 19 33 - [m.delcey@propara.fr](mailto:m.delcey@propara.fr)

### Date de début de l'action

- Début du projet en 2018
- Expérience commencée le 1<sup>er</sup> juillet 2020

### Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action

Établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR),  
Centre Mutualiste Neurologique PROPORA, Montpellier.





## Fiche 9 – HandiSanté – Centre hospitalier de Niort

Avec cette action HandiSanté du centre hospitalier de Niort.

Les personnes en situation de handicap mental peuvent avoir des réactions physiques liés à leur handicap.

On parle de réaction somatique

**Ces réactions peuvent être très douloureuses,**

par exemple des difficultés à respirer,

des douleurs au ventre ou des allergies graves.

Les soins somatiques servent à réduire les réactions physiques liées au handicap.

Nous proposons de **rendre les soins somatiques accessibles** aux personnes avec un handicap mental ou d'autisme lourd.

### Pour aller vers qui ?

Nous voulons aller vers les personnes de tous les âges qui **ont besoin de soins somatiques**

à cause de troubles de comportements importants de dyscommunication et dyscompliance.

La dyscommunication c'est la difficulté à communiquer.

La dyscompliance c'est la difficulté à suivre les règles.

Cette action est pour les personnes dont les problèmes somatiques ne sont généralement pas pris en charge par la médecine classique.



## Pour faire quoi ?

- **effectuer des soins**, comme des examens de sang, des soins dentaires...
- **faciliter les soins**, avec par exemple un accompagnement aux consultations spécialisées, comme des bilans sanguins ou de radiographie
- **conseiller** sur les pratiques de soins

## Pourquoi cette action ?

Le centre expertise autisme adultes (CEAA) du centre hospitalier de Niort accueille depuis 10 ans des personnes avec un handicap mental ou autisme lourd.

L'autisme est un trouble du développement du cerveau. Cela veut dire que certaines parties du cerveau fonctionnent différemment.

L'expérience du CEAA montre **que les personnes avec ces troubles ne sont pas bien soignées.**

Cela aggrave leur situation.

Sur 150 patients en situation de handicap mental ou autistes accueillies au centre, il y a en moyenne 3 signes somatiques.

Pour réussir à soigner les troubles somatiques il faut accompagner les personnes dans des structures médicales avec des spécialistes.



## Quels moyens nous utilisons ?



### Les moyens humains

- aide-soignant
- aide médico-psychologique
- médecin généraliste
- dentiste
- secrétaire
- sage-femme



### Les moyens matériels

- des locaux de 250m<sup>2</sup> au Centre Hospitalier de Niort à côté du plateau technique.

Un plateau technique c'est l'endroit où l'on fait les examens

- une salle d'examen
- un cabinet de dentiste
- une chambre
- une salle au calme



### Les moyens financiers

606 178 €uros



## Qui travaille avec nous sur le projet ?



- le plateau technique du Centre Hospitalier de Niort
- l'ADAPEI 79
- CAMSP GPA 79-16
- les établissements médico-sociaux du département 79 et des départements autour.

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?



Pour évaluer l'action nous repérons :

- les nouveaux dossiers
- le délai d'accès aux soins
- la situation des personnes, comme leur âge, leur sexe, leur lieu de vie
- le nombre d'hôpitaux de jour
- le nombre de consultations externes
- le nombre de blocs opératoires
- le nombre d'actes médicaux par spécialité :  
bilan clinique, dentaire, biologie, radio, ophtalmo, neuro, ...

## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Cette action peut se faire ailleurs si :

- les soignants et les professionnels du médico-social **travaillent ensemble**
- les intervenants sont **motivés**
- il y a **des locaux exprès** dans l'hôpital

### Ce qu'il faut pour réussir :

- des moyens humains, matériels et financiers
- du personnel formé au handicap psychique lourd et aux troubles somatiques
- conserver les dispositifs médicaux ordinaires
- bien construire l'action avec une communication régulière entre les professionnels.





Pour avoir plus d'informations sur l'action

### **Le site internet**

[www.ch-niort.fr](http://www.ch-niort.fr)

### **Nom et coordonnées du responsable de l'action**

Docteur Dominique Fiard - Responsable Institut du Handicap

Psychique - Centre Hospitalier de Niort

40 avenue Charles de Gaulle

79000 NIORT

*dominique.fiard@ch-niort.fr - secretariat.ceaa@ch-niort.fr*

### **Date de début de l'action**

Cette action a commencé en janvier 2017

### **Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

Institut du handicap psychique (IHP) – Centre hospitalier Niort

### **Contact**

Docteur Éric Hérissé - Responsable HandiSanté

Centre hospitalier de Niort

40 avenue Charles de Gaulle

79000 NIORT

05 49 78 24 83

*eric.herisse@ch-niort.fr* et *secretariat.handisante@ch-niort.fr*

**CENTRE HOSPITALIER  
DE NIORT**   
*Votre santé, notre objectif*

**Fiche 10 - L'électroencéphalogramme :  
un kit d'habitation au soin pour les enfants  
à partir des images SantéBD**



Nous proposons un kit d'habitation pour les électroencéphalogrammes.

Cette action est portée par HandiSanté 49 au CHU d'Angers.



**Un kit d'habitation c'est l'ensemble des éléments qui expliquent la pratique de l'électroencéphalogramme.**

Un encéphalogramme c'est un examen qui permet d'enregistrer l'activité du cerveau.

Par exemple, comment fonctionne son cerveau, comment est son sommeil.

Le raccourci d'encéphalogramme est EEG.

Dans le kit il y a des photos de l'endroit où sera fait l'EEG, un document qui explique l'examen, des dessins de Santé BD.



Santé BD est une bande dessinée qui explique comment se déroulent les soins.

Il y aussi un casque et des électrodes.

Les électrodes c'est un système électrique pour mesurer l'activité du cerveau.

Le kit est proposé **aux proches aidants**,

par exemple la famille,

et aux professionnels du médico-social.

Le kit sert à **apprendre l'EEG pour diminuer le stress des patients.**

On parle d'habitation.



## Pour aller vers qui ?

Nous **allons vers les enfants en situation de handicap** qui ont besoin de se préparer à l'EEG avant l'examen, par exemple **les enfants autistes** ou **qui ont des difficultés intellectuelles**.



## Pour faire quoi ?

- pour savoir si l'enfant est capable de faire les soins facilement
- pour préparer l'enfant à venir à l'hôpital
- pour bien préparer l'enfant aux soins qu'il va avoir
- pour mieux prendre en charge les patients autistes
- pour sensibiliser l'équipe qui réalise les soins



## Pourquoi cette action ?

Un enfant autiste devait réaliser un EEG.  
L'infirmière et son équipe médicale avaient peur que cela se passe mal à cause des troubles du comportement de l'enfant.  
L'équipe médicale a créé un kit pour bien préparer l'arrivée de l'enfant à l'hôpital.



## Quels moyens nous utilisons ?

### Les moyens humains

L'équipe soignante en EEG pour faire le kit.



### Les moyens matériels

- casque avec les électrodes
- document papier avec des dessins, des photos



## Les moyens financier

120 €

### Qui nous aide sur cette action ?

- Coactis Santé- Santé BD
- le laboratoire d'EEG pour les enfants du CHU d'Angers
- Handisanté 49
- les familles et les professionnels du médico-social



### Comment nous évaluons les résultats de l'action ?

Combien d'EEG ont été faits sur les enfants avec des troubles du comportement ?



### Comment mettre cette action en place chez vous ?

Le kit peut être repris dans tous les services d'EEG pour enfants et aussi pour adultes.



### Ce qu'il faut faire avant de commencer :

- les équipes de soignants doivent **travailler ensemble** sur cette action.
- il faut que les photos par exemple soient celles de l'établissement où les soins sont faits

### Ce qu'il faut pour réussir :

- les professionnels du médico-social et les familles doivent faire partie du projet
- **un soignant doit gérer** l'organisation entre les professionnels de santé et les professionnels du médico-social



## C'est important de penser à :

Prendre un rendez-vous quand le patient est prêt.

Car chaque patient est différent.

## Pour avoir plus d'informations sur l'action

### Le site internet

[www.chu-angers.fr](http://www.chu-angers.fr)

### Nom du responsable de l'action

Handisanté 49 - Amélie Picard - Infirmière de coordination

### Date de début de l'action

Cette action a commencé en juin 2021

### Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action

Institut du handicap psychique (IHP) – Centre hospitalier Niort

### Contact

Docteur Éric Hérisse - Responsable HandiSanté

Centre hospitalier de Niort

40 avenue Charles de Gaulle

79000 NIORT

05 49 78 24 83

[eric.herisse@ch-niort.fr](mailto:eric.herisse@ch-niort.fr) et [secretariat.handisante@ch-niort.fr](mailto:secretariat.handisante@ch-niort.fr)



## Fiche 11 - Stage en ESMS

de « Sensibilisation au handicap » des étudiants  
en deuxième année de médecine (DFGSM2)  
de l'UFR de médecine de Reims :  
la première marche du parcours de formation  
des étudiants à la prise en charge des personnes  
en situation de handicap



Nous proposons de sensibiliser les étudiants en médecine au handicap le plus tôt possible.

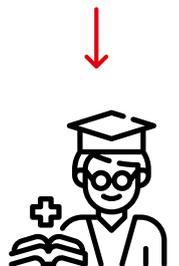
L'université de médecine de Reims a créé un stage pour que les futurs médecins rencontrent les personnes en situation de handicap.

Ce stage s'appelle « sensibilisation au handicap »

### Pour aller vers qui ?

Nous voulons **aller vers les étudiants** de la 2<sup>ème</sup> année de médecine à l'université.

Il y avait 220 étudiants en 2017  
et 260 étudiants en 2022.



### Pour faire quoi ?

Pour sensibiliser les étudiants au handicap.

### Pourquoi cette action ?

Les soignants ne sont pas assez préparés à soigner les personnes en situation de handicap.



## Quels moyens nous utilisons ?

Le stage fait partie des études de médecine.



## Qui nous aide sur cette action ?

- l'Agence Régionale de Santé Grand Est.
- les établissements médico-sociaux
- les associations.



## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?

Les étudiants, les personnes en situation de handicap et les professionnels des établissements médico-sociaux nous donnent leurs avis.



## Comment mettre cette action en place chez vous ?

Cette action doit être reproduite dans toutes les régions.



## Ce qu'il faut pour réussir :

Il faut :

- beaucoup de **communication**
- **des échanges** avec les universités de médecine
- un travail avec les établissements médico-sociaux



Pour avoir plus d'informations sur l'action



### **Le site internet et les vidéos**

[www.univ-reims.fr](http://www.univ-reims.fr)

<https://youtu.be/XKXmS0gWGgw>

### **Nom et coordonnées du responsable de l'action et contact**

Professeur BN Pham - Doyen de l'UFR de médecine de Reims

[doyen-medecine@univ-reims.fr](mailto:doyen-medecine@univ-reims.fr)

### **Date de début de l'action**

Cette action a commencé à la rentrée universitaire 2016

### **Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

UFR de Médecine de l'université de Reims



HR EXCELLENCE IN RESEARCH



UNIVERSITÉ  
DE REIMS  
CHAMPAGNE-ARDENNE

## Fiche 12 - Annoncer le handicap et accompagner.

### Quelle annonce du handicap ?

### Programme de formation des professionnels par la simulation en santé.



Annoncer à un patient ou à sa famille qu'il a un handicap peut être difficile.

Par exemple annoncer au patient qu'il ne pourra plus marcher.

Souvent les médecins sont maladroits.

Nous proposons aux professionnels de santé de se former pour mieux communiquer avec les patients et les familles.



C'est un programme de formation en simulation.

Cela veut dire que ce sont des comédiens

qui jouent le rôle des patients.

### Les professionnels apprennent

- à avoir une bonne attitude
- à utiliser les **bons mots**
- à bien réagir

C'est important qu'ils parlent entre eux pour échanger sur leur comportement après la simulation.

## Pour aller vers qui ?



Nous voulons aller vers :

- **tous les professionnels de santé qui sont en formation.**  
Par exemple les étudiants qui travaillent dans des hôpitaux pour leurs études, les soignants qui veulent apprendre de nouvelles choses comme des médecins, des infirmiers, ...
- **tous les professionnels qui accompagnent** les personnes en situation de handicap



## Pour faire quoi ?



Pour aider les professionnels de santé et du secteur médico-social

- **à mieux communiquer avec les personnes et leurs familles** quand les professionnels doivent annoncer un handicap
- à savoir mieux rechercher des informations sur le handicap
- à mieux comprendre la réaction des personnes en situation de handicap
- à réfléchir aux règles de conduite pour annoncer le handicap.



## Pourquoi cette action ?



Selon une enquête, **plus de la moitié des familles de personnes en situation de handicap trouve que l'annonce a été mal faite.**

Depuis 10 ans les politiques veulent que les personnes en situation de handicap soit mieux respectées.

**Des lois existent pour cela.**

Mais il y a encore beaucoup à faire, comme l'annonce d'une situation de handicap à une personne.

Le programme de formation est demandé dans ce but, pour améliorer le travail en équipe.

## Quels moyens nous utilisons ?



### Les moyens humains

- des comédiens
- des psychologues
- des formateurs



### Les moyens matériels

Un lieu de simulation



### Les moyens financiers

- financement des professionnels qui travaillent sur le projet, par exemple des formateurs, des acteurs
- financement des inscriptions à la formation



## Qui nous aide sur cette action ?



- ALL'SIMS  
<https://www.all-sims.fr/>
- Faculté de Santé, université d'Angers  
<https://fc-sante.univ-angers.fr>

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?



- combien de professionnels sont formés ?
- quels sont les avis des professionnels formés ?

## Comment mettre cette action en place chez vous ?



### **C'est possible de reproduire cette action ailleurs si :**

- des équipes connaissent la simulation en santé avec des acteurs
- les équipes médicales sont formées pour accompagner les personnes en situation de handicap
- il y a un lieu de simulation en santé

### **Les difficultés que nous avons rencontrées :**

- on peut former peu de gens en même temps
- il faut des moyens financiers



Pour avoir plus d'informations sur l'action



### **Le site internet et les vidéos**

[fcsante.univ-angers.fr](http://fcsante.univ-angers.fr)

<https://youtu.be/BDN41dpFBjM>

### **Nom et coordonnées du responsable de l'action et contact**

#### **Professeur Mickaël Dinomais**

Faculté de Santé - CHU Angers -Centre SSR Les Capucins

11 bd Jean Sauvage, CS 40329

49103 Angers Cedex 02

02 41 35 15 15 / 02 41 35 18 03

[mickael.dinomais@univ-angers.fr](mailto:mickael.dinomais@univ-angers.fr)

[mdinomais@les-capucins-angers.fr](mailto:mdinomais@les-capucins-angers.fr)

### **Date de début de l'action**

L'action a commencé en 2017

### **Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

La formation est organisée à l'université d'Angers.

La formation repose sur la coopération de plusieurs structure et d'intervenants extérieurs :

[le centre de réadaptation Les Capucins \(Angers\),](#)

[ALL'SIMs https://www.all-sims.fr/](https://www.all-sims.fr/)



**FACULTÉ  
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

## Fiche 13 - Handifaction, le baromètre des soins du handicap et de la Charte Romain Jacob



Le baromètre Handifaction est un **outil**  
**pour mesurer l'avis des personnes en situation de handicap**  
sur l'accès aux soins.  
Elles peuvent dire si elles rencontrent des difficultés.



Grâce aux réponses nous pouvons chercher des solutions  
pour améliorer l'accès aux soins  
des personnes en situation de handicap.  
L'association Handidactique porte cette action avec Pascal  
Jacob.



### Pour aller vers qui ?

Nous voulons aller vers

- les personnes qui vivent avec un handicap
- les organismes de santé



### Pour faire quoi ?

- donner la possibilité aux personnes en situation de handicap  
de **donner leur avis sur leur accès aux soins**
- récupérer des informations
- **développer des actions** pour améliorer l'accès aux soins
- **créer des échanges** entre les professionnels de santé  
et les professionnels du médico-social



- **transmettre les bonnes pratiques**  
sur toutes les régions de France

### Pourquoi cette action ?

Pascal Jacob a écrit une charte qui s'appelle la charte Romain Jacob.

C'est un ensemble de **règles pour rendre les personnes en situation de handicap plus autonomes.**

Cette charte propose aux professionnels de la santé, aux professionnels du médiaux social et aux personnes en situation de handicap de travailler ensemble.

Les personnes en situation de handicap ont voulu mesurer l'accès aux soins sur 4 sujets :

1. avez-vous eu accès aux soins auprès d'un professionnel ?
2. avez-vous pu bénéficier de l'accompagnement d'une personne de votre choix pendant vos soins ?
3. avez-vous reçu les informations suffisantes pour comprendre votre maladie et vos soins ?
4. les professionnels ont-ils pris en compte votre douleur lors de vos soins ?

**Les professionnels de santé ont rajouté des questions** pour savoir ce que les personnes en situation de handicap :

- **attendent des professionnels de santé,**  
par exemple utiliser des mots plus faciles à comprendre



- **veulent améliorer** pour être mieux accueillies dans leurs soins,  
par exemple la possibilité d'entrer en fauteuil roulant.

## Quels moyens nous utilisons ?

### Les moyens humains

5 professionnels à temps plein,  
formés pour recueillir les attentes des patients

### Les moyens matériels

Des outils

- **pour faire les enquêtes**, par exemple des outils informatiques
- **pour communiquer** sur le questionnaire

### Les moyens financiers

350 000 €

## Qui nous aide sur cette action ?

- Ministère de la Santé
- Secrétariat d'État aux Personnes handicapées
- Caisse nationale d'assurance maladie
- Haute Autorité de Santé,
- Conseils Généraux et Départementaux, etc.

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?

Les réponses tous les trimestres au questionnaire.



## Comment mettre cette action en place chez vous ?

Cette action peut être mise en place dans toute la France.



### Ce qu'il faut pour réussir :

- un **dialogue entre les professionnels** de santé et les professionnels du médico-social
- une communication diffusée partout
- une communication facile à comprendre



### Les difficultés que nous avons rencontrées :

- s'adresser à tous les types de personnes concernées
- **bien présenter les résultats** pour que tout le monde les comprenne
- **améliorer les outils techniques** pour donner les résultats plus rapidement
- les moyens de communication



Pour avoir plus d'informations sur l'action



### **Le site internet et les vidéos**

[www.handifaction.fr](http://www.handifaction.fr)

<https://youtu.be/LUhLSijO4U>

### **Nom et coordonnées du responsable de l'action et contact**

Pascal Jacob - Président de Handidactique

[p.jacob@handidactique.org](mailto:p.jacob@handidactique.org)

### **Date de début de l'action**

L'action a commencé en 2015

### **Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

Association Handifaction

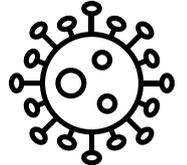


## Fiche 14 - Projet santé pair-aidance

### Association Trisomie 21



Avec cette action nous voulons **aider**  
**les personnes en situation de handicap mental,**  
pendant la période crise sanitaire liée au **covid-19.**  
Par exemple les personnes avec la Trisomie 21.



La trisomie 21 est la plus fréquente  
et la plus grande cause de déficience intellectuelle dans le  
monde.

La pair-aidance c'est une aide entre des personnes avec le même  
handicap.

On dit qu'ils sont des pairs.

Les pairs s'entraident par exemple avec des visio-conférences.,  
c'est à dire des conférence par vidéo sur internet.

L'association Trisomie 21 porte ce projet.



### Pour aller vers qui ?

Pour **aller vers les personnes en situation de handicap mental,**  
**comme la trisomie 21.**



## Pour faire quoi ?

Nous voulons

- sensibiliser les personnes trisomiques à retrouver une vie ordinaire après le confinement grâce à leur pair
- informer sur la crise sanitaire et la santé



## Pourquoi cette action ?

- ces personnes en situation de handicap mental ont perdu leurs habitudes pendant le confinement de 2020
- ils ont peur de sortir de chez eux
- les pairs-aidants veulent encourager leur pair à sortir



## Quels moyens nous utilisons ?

### Les moyens humains

- les bénévoles, c'est-à-dire des personnes qui ont envie de travailler sans être payés,
- les jeunes volontaires qui travaillent pour le service civique. Le service civique sert par exemple à aider les associations dans le handicap.
- une agence de communication



### Les moyens matériels

- des outils pour faire des visio-conférences
- présentation du site internet « Santé très facile »



## Les moyens financiers

- 3 000 euros pour payer l'agence de communication
- 1000 euros pour présenter le projet au colloque « handicap et numérique »



## Qui nous aide sur cette action ?

L'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA).



## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?

- les personnes reprennent-elles leurs habitudes après les visioconférence ?
- trouvent-elles les informations pour respecter les mesures sanitaires ?
- sont-elles d'accord pour se faire vacciner après les visioconférences entre pairs ?



## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Cette action peut être reproduite ailleurs.

### Ce qu'il faut pour réussir :

- un groupe de volontaires en situation de handicap et un formateur

Faciliter l'action avec :

- une bonne communication
- des aides logistiques, pour les visio-conférences avec des secrétaires par exemple



### Les difficultés que nous avons rencontrées :

- le jeune en service civique a quitté le projet
- la disponibilité des bénévoles



## Témoignages

« Une vraie richesse dans les discussions sur la situation de crise sanitaire et les décisions personnelles à prendre, comme le vaccin ou les sorties. »



Pour avoir plus d'informations sur l'action

### **Le site internet et les vidéos**

[trisomie21-france.org](http://trisomie21-france.org)

### **Nom et coordonnées du responsable de l'action et contact**

**Nathanaël Raballand** - Président de la fédération Trisomie 21

06 31 14 75 00 - [presidence@trisomie21-france.org](mailto:presidence@trisomie21-france.org)

### **Date de début de l'action**

L'action a commencé en septembre 2020

### **Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

Association Trisomie 21 France –Activité fédérale (associative)



## Fiche 15 - Proposer des outils d'évaluation de la douleur



Avec cette action nous voulons **aider à évaluer les douleurs** des personnes en situation de handicap grâce à des outils dans une mallette.



Dans la mallette il y a :

- les **outils pour mesurer la douleur** des patients
- **un guide pour repérer la douleur** des patients qui ont des difficultés à communiquer à cause de leur handicap
- bientôt un nouvel outil pour mesurer la douleur **spécialement chez les déficients visuels**



### Pour aller vers qui ?



Nous voulons **aller vers**

- **les personnes en situation** de handicap, particulièrement le **handicap sensoriel**, par exemple les sourds ou les aveugles. Les personnes peuvent être dans des établissements médico-sociaux, des établissements de santé ou chez eux.
- les professionnels
  - **qui accueillent de temps en temps** des patients avec un handicap sensoriel
  - **qui accueillent en permanence** des personnes polyhandicapées en permanence
- **les hôpitaux ou les cliniques** qui accueillent ces patients



## Pour faire quoi ?



- pour donner aux personnes en situation de handicap la **même prise en charge face à la douleur que tout le monde**
- pour transmettre la mallette aux hôpitaux et les cliniques
- pour **évaluer et repérer les douleurs** de personnes avec des handicaps sensoriels
- pour avoir des solutions pour réduire la douleur

## Pourquoi cette action ?



Les personnes avec un handicap sensoriel peuvent avoir des difficultés à communiquer.

Une étude a montré que les différents organismes ne connaissent pas assez les outils pour mesurer la douleur. Ils ont des difficultés à prendre en charge la douleur.

## Quels moyens nous utilisons ?



La convention passée entre l'Agence Régionale de Santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'hôpital de Clermont-Ferrand. Une convention c'est un accord entre plusieurs personnes ou plusieurs organismes.

## Qui nous aide sur cette action ?



- les établissements de santé, comme les hôpitaux
- les établissements médico-sociaux

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?



- quel est l'avis des patients, des soignants et des aidants sur les outils ?
- combien de médicaments sont donnés aux patients pour réduire la douleur ?

## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Cette action peut se reproduire sur toute la France :

- sur tous les lieux qui accueillent des personnes en situation de handicap sensoriel
- dans tous les hôpitaux ou cliniques
- ou chez les personnes en situation de handicap.

## Ce qu'il faut pour réussir :

- une bonne communication entre les établissements
- un **suivi dans les dossiers** pour évaluer la douleur



## Les difficultés que nous avons rencontrées :

La crise du COVID-19 qui a ralenti le projet.



Pour avoir plus d'informations sur l'action



### Le site internet et les vidéos

drci-chu-clermontferrand.fr

### Nom et coordonnées du responsable de l'action et contact

Professeur Gisèle Pickering - PU-PH, CHU de Clermont-Ferrand

Chef de service de la Plateforme d'Investigation Clinique

Médecin coordonnateur du CIC Inserm 1405 - Bâtiment 3C

### Date de début de l'action

L'action a commencé en 2019

### Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action

CHU de Clermont-Ferrand



## Fiche 16 - Ne pas avoir à choisir entre être accompagné ou soigné : expérimentation « Facilisoins » pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes accueillies en établissement médico-social



Avec cette action nous proposons de **tester une nouvelle organisation pour faciliter l'accès aux soins** des personnes en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux.

Cette expérience sur quelques établissements va être évaluée avant de **la mettre en place dans tous les établissements.**

L'expérience « Facilisoins » est portée par la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS). La DGCS travaille pour le gouvernement.

### Pour aller vers qui ?



Nous **voulons aller vers**

- toutes les personnes en situation de handicap accueillies dans les établissements médico-sociaux : les adultes et les enfants
- **les professionnels** qui accompagnent les personnes en situation de handicap sur leur santé





## Pour faire quoi ?

- **pour tester une nouvelle organisation**  
et faciliter l'accès aux soins des personnes  
en situation de handicap
- pour permettre aux établissements de travailler  
sur l'accompagnement des personnes  
dans la prévention et dans leur parcours de santé
- **pour permettre aux professionnels  
d'organiser l'accès aux soins**  
sans avoir à payer les soins.  
Par exemple payer les médecins de ville  
ou les médicaments.  
L'assurance-maladie prendra directement en charge  
les frais de ces soins.

## Pourquoi cette action ?



Cette expérimentation vient d'un rapport  
du Docteur Philippe de Normandie et Stéphanie Talbot

**Ce rapport et d'autres études montrent  
les difficultés des personnes en situation de handicap  
pour avoir accès aux soins.  
Cet accès difficile peut-être dangereux pour leur santé.**

Aujourd'hui les soins organisés  
par les établissements médico-sociaux  
sont payés par les établissements,  
sauf les soins à l'hôpital.

En général l'assurance maladie prend en charge les soins des personnes.

Cela veut dire que **l'accès aux soins est inégal** entre les personnes en situation de handicap et les autres personnes.

## Quels moyens nous utilisons ?



### Les moyens humains

Les personnes qui s'occupent du projet

### Les moyens financiers

- 50 000 euros par établissement sur 18 mois
- un budget pour les établissement médico sociaux, par exemple pour les médicaments, les soins en ville

## Qui nous aide sur cette action ?



- les autres directions d'administration centrale (DSS, etc.) du ministère des Solidarités et de la Santé,
- la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM),
- les Agences régionales de santé,
- les Directions de la coordination de la gestion du risque (DCGRD),
- les structures de santé
- les établissements médico-sociaux

## Comment nous évaluons les résultats de l'action ?



- comment cette expérience s'est passée pour les personnes en situation de handicap ?
- l'accès est-il plus facile avec cette nouvelle organisation ?
- les professionnels ont-ils réussi à s'organiser ?
- y a-t-il plus de prévention ?

## Comment mettre cette action en place chez vous ?



Cette expérience sera testée dans plusieurs régions, pour pouvoir la reproduire sur toute la France.

## Ce qu'il faut pour réussir :

- réfléchir sur le parcours de santé par les différents organismes
- faire des ateliers pour mieux comprendre l'organisation réelle aujourd'hui
- identifier les freins à cette action pour trouver des solutions



## Les difficultés que nous avons rencontrées :

- le public est nombreux et varié
- il faut bien réfléchir aux priorités



Pour avoir plus d'informations sur l'action



## **Le rapport et le cahier des charges**

Lire le rapport 2019 du Docteur Philippe Denormandie  
et Stéphanie Talbot

Voir le cahier des charges de l'expérimentation et ses annexes

## **Date de début de l'action**

**L'action doit commencer début 2022**

## **Nom et coordonnées du responsable de l'action et contact**

La Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

## **Nom et statut de la structure et du service qui porte l'action**

Cohésion Sociale (DGCS).

La DGCS travaille dans le périmètre des ministères des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, de l'égalité des territoires et du logement (hébergement d'urgence) et de l'économie, de l'industrie et du numérique (économie sociale et solidaire).

Elle intervient sur les politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité favorisant la cohésion sociale.

## **Contact**

Priscille Laurent - [dgcs-secr-sd5@social.gouv.fr](mailto:dgcs-secr-sd5@social.gouv.fr)



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la cohésion sociale**

## Contact sur le colloque

Secrétariat d'État chargée des Personnes handicapées

[seph.communication@pm.gouv.f](mailto:seph.communication@pm.gouv.f)



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#)

avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site :

[www.inclusion-europe.eu/easy-to-read](http://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read)

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les logos sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon

Nous remercions vivement Paolo, Vanessa et Hanan l'ESAT Moskova pour la relecture et la validation du document et la validation du document.